



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ELSENHEIM
2, rue de l'Eglise - 67390 ELSENHEIM

Délibération n° 2026-020

Convocation du 26 mai 2026
Séance du 5 juin 2026 sous la Présidence de Vincent GRISS
Secrétaire de séance : Jean Louis BRICKERT
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 11
Délégations de vote : 0
Absents : 4
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le : 8 juin 2026
Délibération affichée le : 8 juin 2026

Acquisition amiable de la parcelle n° 346/30 section 26 – Emplacement réservé du PLU

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-1 et suivants, L. 2241-1 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, identifiant la parcelle 346/30 comme emplacement réservé pour l'accès à la zone IAU ;

Vu les courriers de M. Daniel SCHWARTZ agissant au nom du Consort SCHWARTZ en date des 15 et 27 mars 2026 ;

Vu le croquis de division cadastrale établi par Maître Vincent ROTH en date du 07/04/2021 ;

Considérant que la parcelle 346/30 section 26, d'une superficie de 0.21 are, constitue un emplacement réservé du PLU nécessaire à la réalisation d'un accès à la zone IAU située en arrière ;

Considérant que le Consort SCHWARTZ propose la vente amiable de cette parcelle au prix de 2 400 € net vendeur ;

Considérant que Mme VITAL Et M. DAVERGNE, déjà propriétaires de la parcelle 344/30, se sont porté acquéreurs des parcelles 333/30 et 345/30 ;

Considérant que la Commune prendrait en charge les travaux de déplacement du mur de clôture et des coffrets d'alimentation (électricité, gaz, etc...) situés devant ladite parcelle ;

Considérant que ces travaux seront réalisés uniquement en cas d'aménagement effectif de la zone IAU ;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à cette acquisition ;

Considérant que le prix proposé peut être réexaminé au regard de l'intérêt général de l'opération ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser le Maire à acquérir, au nom de la commune, la parcelle cadastrée section 26 n° 346/30, d'une contenance de 0.21 are, appartenant au Consort SCHWARTZ, située au 13 route de Marckolsheim à Elsenheim.

Article 2 : D'approuver le prix d'acquisition de 2 400 € net vendeur (deux mille quatre cents euros) proposé par le Consort SCHWARTZ et d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de cette parcelle à ce prix.

Article 3 : La Commune prendra en charge les travaux de déplacement du mur de clôture et des coffrets d'alimentation (électricité, gaz, etc...) uniquement en cas d'aménagement effectif de la zone IAU.

Ces travaux seront réalisés dans les délais raisonnables suivant le lancement effectif de l'aménagement de cette zone. Le Maire est autorisé à signer une convention précisant ces modalités.

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer tous actes, conventions, compromis de vente ou acte notarié nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que la convention relative aux travaux.

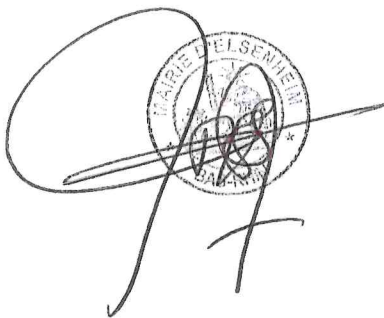
Article 5 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité, et de la rendre exécutoire.

Article 6 : La présente délibération sera notifiée à M. Daniel SCHWARTZ, à Mme VITAL, à M. DAVERGNE et à l'étude notariale concernée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Elsenheim dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

Signature du maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of strokes, is written over a circular official stamp of the Mayor of Elsenheim.

Signature du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke followed by several loops and a final upward stroke, is written on the right side of the page.